- 27. Nous pensons aussi que la pauvreté est à la racine même des problèmes écologiques du monde en développement. La conférence devrait imprimer un nouvel élan à l'idée consistant à lancer un vaste programme mondial contre la pauvreté et ses effets sur l'environnement à l'échelle de la planète.
  - V. COORDINATION ET COOPERATION ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT EN CE QUI CONCERNE L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT
- 28. Nous reconnaissons que les efforts concernant l'environnement déployés par les diverses instances internationales, particulièrement dans le cadre du processus de préparation de la conférence de 1992, auront des effets directs et de longue portée pour les pays en développement. Nous soulignons qu'il est urgent que ces pays intensifient les consultations et la coordination entre eux en vue de présenter leurs positions devant les instances internationales de manière plus efficace pour mieux défendre leurs intérêts communs.
- 29. Nous décidons de renforcer encore le processus de consultation et de coordination entre pays en développement dans le cadre des préparatifs de la conférence de 1992 et au niveau d'autres instances internationales, à l'instar de ce qui a été fait à la Conférence de New Delhi en 1990 et à la Conférence de Beijing.
- 30. Nous pensons que des mesures devraient être prises pour rechercher les moyens et modalités d'une coopération économique et technique entre pays en développement dans le domaine de l'environnement et du développement. A cet égard, les pays en développement s'efforceront de fixer des objectifs appropriés afin d'atteindre une meilleure qualité de la vie et de l'environnement tout en identifiant et évaluant les besoins financiers et technologiques à satisfaire pour réaliser ces objectifs.
- 31. Nous appuyons l'idée de conserver le siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de tous ses centres d'activité à Nairobi, vu le succès de l'oeuvre accomplie par le Programme à partir de cette ville, et de mieux l'équiper pour l'accomplissement de son mandat.
- 32. Nous soulignons à nouveau que nous avons l'intention de participer pleinement à l'effort mondial visant à protéger l'environnement sans faire obstacle au processus de développement et que ceci peut être accompli si le climat nécessaire à une coopération mondiale est établi grâce à une réponse positive, constructive et pratique de la part des pays développés, de façon que nous puissions agir conjointement pour promouvoir le bien-être des générations présentes et futures.